

Votre Honneur aura remarqué, ainsi que les honorables députés, qu'il était forcé de passer cette remarque. Vous vous êtes sans doute aperçu qu'il est arrivé à cette conclusion juste au moment où il prenait lui-même la parole. Je dois répéter que je suis volontiers de son avis, car c'était très comique de sa part de soulever ridiculement comme il l'a fait la question de privilège.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. KNOWLES: Revenons au bill.

Une VOIX: Encore trois minutes.

M. MAYBANK: L'honorable député veut qu'on revienne au bill. Il se plaint maintenant, quand c'est surtout de sa faute si nous avons pris une tangente.

M. KNOWLES: Il n'y a plus que deux minutes.

M. MAYBANK: Il a lui-même pris la parole une couple de fois et a dit tout ce qu'il savait sur les élections du Manitoba, parce qu'elles se rattachaient au bill. Entre parenthèses, monsieur l'Orateur, il a omis de dire que tous les partisans de la C.C.F. qui y ont été défaits ont perdu leur dépôt, mais vous l'apprendrez. On se rappellera également qu'en citant ses chiffres,—est-ce un manque de franchise ou non?—il n'a pas dit qu'il y avait eu sept élections par acclamations. Il n'a pas pris la peine de les compter et, naturellement, les votes dont il a parlé venaient surtout des grands centres. A cause de nos procédés démocratiques, presque tous les candidats défaits ont perdu leur dépôt. Plus tard, la Chambre obtiendra d'autres renseignements sur cette question, mais dans l'intervalle, je donne de quoi aiguïser l'appétit.

Je désire étudier plusieurs questions relatives à la présente mesure, mais je m'aperçois qu'il est neuf heures.

M. HOMUTH: Vous avez parlé pendant une heure sans vous rendre compte que l'heure avançait.

M. MAYBANK: Je craignais que la discussion ne cessât soudainement, et voilà pourquoi je demande la permission de renvoyer le débat à une séance ultérieure.

M. L'ORATEUR: L'heure réservée à la discussion des bills d'intérêt privé étant maintenant expirée, la Chambre reprend le débat interrompu à six heures.

NATIONS UNIES

APPROBATION DE L'ACCORD SIGNÉ À SAN-FRANCISCO
LE 26 JUIN 1945

La Chambre reprend la discussion sur la motion du secrétaire suppléant aux Affaires extérieures:

La Chambre décide qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, d'approuver l'Accord établissant les Nations Unies et instituant la Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice, signé à San-Francisco le 26 juin 1945, et que la Chambre approuve cet Accord.

L'hon. M. ST-LAURENT: Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance à six heures, je parlais de l'étroite collaboration qui existait entre les divers membres de la délégation canadienne à San-Francisco. Non seulement la nôtre mais les autres délégations également ont fait preuve de collaboration dans le travail accompli à San-Francisco. Tout d'abord, les membres du Commonwealth britannique se sont tenus en rapports étroits. Il y eut bien des réunions des membres du Commonwealth où l'on s'exprima sans ambages mais la conférence de San-Francisco a prouvé une fois pour toutes l'absurdité des prétentions qui veulent que les pays du Commonwealth britannique parleront et voteront toujours à l'unisson.

Je ne veux pas ici entrer dans les détails mais si les députés veulent se rendre compte des divergences d'opinions exprimées sur les questions débattues à San-Francisco ils n'ont qu'à lire les pages 18, 27 et 41 du document n° 2 de la Conférence et qui rapportent ce qu'a fait la délégation canadienne à San-Francisco.

C'est à la suite d'une expression libre et de discussions dans les comités de la Conférence que la Charte s'est façonnée. Les efforts individuels d'une délégation quelconque afin d'avoir le dessus au cours des délibérations n'auraient pas réussi sans l'appui des délégations qui partageaient ses vues. Le Canada a reçu l'appui généreux de plusieurs pays qui partageaient le même avis quand il a soumis certaines modifications que notre délégation jugeait propres à constituer une meilleure charte. Quelquefois, nos amendements ont reçu l'appui d'autres pays et, d'autres fois nous étions consentants à retirer nos amendements en faveur de ceux d'autres nations. Sans une aussi bonne volonté de la part de tous les pays de réconcilier les points de vue différents, la Charte n'aurait jamais pu être rédigée.

La direction, l'organisation et l'administration de la Conférence ont constitué une tâche formidable et je tiens ici à dire toute mon appréciation pour la façon efficace dont le Secrétariat d'Etat américain a réglé toutes les difficultés que cela comportait. Je ne saurais passer sous silence l'hospitalité de la ville de San-Francisco et l'accueil chaleureux que ses habitants ont accordé à tous les délégués à la Conférence.

A mon sens, la charte des Nations Unies représente une grande amélioration sur les